

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 mai 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise, la commune de Saint Fons prévoit pour l'année 1999, d'une part, d'entamer la deuxième phase d'évaluation du contrat de ville dans les quartiers de l'Arsenal et des Clochettes et, d'autre part, de poursuivre la mission d'appui à la concertation dans le quartier de l'Arsenal.

En ce qui concerne l'évaluation du contrat de ville, la commune de Saint Fons souhaite tirer des pistes d'amélioration de l'action publique locale pour les actions conduites par la Commune ou la Communauté urbaine en partenariat avec l'Etat.

Le coût global de cette réalisation est de 60 000 F TTC pour l'année 1999.

Son financement pourrait être le suivant :

- Etat	20 000 F
- Communauté urbaine	20 000 F
- commune de Saint Fons	20 000 F

Parallèlement, la commune de Saint Fons a mis en place en 1998 une mission d'appui à la concertation et à la communication dont les objectifs sont d'organiser la concertation entre les habitants et les différents partenaires institutionnels et de développer une communication de proximité adaptée aux différentes étapes de réalisation des projets.

Cette mission pourrait être prolongée en 1999.

Son coût serait de 120 000 F TTC financés de la façon suivante :

- Etat	40 000 F
- Communauté urbaine	40 000 F
- commune de Saint Fons	40 000 F

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement à la commune de Saint Fons d'une participation financière de :

a) - 20 000 F nets de taxes pour la deuxième phase d'évaluation du contrat de ville en 1999,

b) - 40 000 F nets de taxes pour la mission d'appui à la concertation.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions afférentes.

3° - Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1999 et suivant - compte 657 340 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,